



Tout Produit de Serre & de Bâtiment

Boulevard de l'Industrie - 79100 - 79140 CERIZAY CEDEX - France
Tél. 33 555 49 00 16 45 - Fax 33 555 49 00 16 45 - www.tpsb.com - tps@tps.com

Conditions Générales de Vente et de Livraison

**Mars
2011**

1. Généralités

Le programme de vente de la société TPSB comprend :

- Les serres horticoles structure acier,
- Les serres horticoles structure aluminium,
- Les serres tunnels,
- Les châssis,
- Les accessoires.

2. Validité

Les conditions générales de vente de la société TPSB sont valables seulement dans les relations commerciales avec ses clients même si les conditions d'achat et de coopération commerciale du client sont différentes ou contiennent des clauses restrictives. Toute commande passée à la société TPSB implique l'acceptation par le client des présentes conditions de vente et de livraison.

3. Lieu d'Exécution

Tout règlement est à adresser à la société TPSB – CERIZAY (79 – DEUX-SEVRES). Les livraisons sont considérées comme effectuées lors de la remise de la marchandise au transporteur de notre choix ou par poste. Tous les envois, qui sont autorisés par la Direction de la société TPSB, sont considérés comme conforme dès expédition de la marchandise de nos établissements.

Si le nombre de colis livrés au client par le transporteur ne coïncide pas avec celui du bon de livraison qui les accompagne, la réclamation est à formuler immédiatement par le client au transporteur et à inscrire sur le bordereau du transporteur. La société TPSB ne se charge pas d'intervenir auprès du transporteur si aucune réclamation n'a été signalée sur le bordereau de celui-ci. S'il manque de la marchandise bien que le nombre et l'état des colis reçus soit conforme, la réclamation doit être formulée à la société TPSB dans les 10 jours (jours ouvrés) qui suivent la réception de la marchandise.

4. Clause de réserve de Propriété

Malgré le transfert des risques de la marchandise à l'acheteur à partir de la remise au transporteur, celle-ci reste la propriété de la société TPSB jusqu'à complet paiement du prix de la commande effectuée par le client. En cas de cession de son fond de commerce, l'acheteur doit faire le nécessaire pour que la marchandise non complètement payée ne soit pas comprise dans la cession et que la propriété de la société TPSB soit reconnue. L'acquéreur devra assurer la marchandise à ses frais, tant qu'elle n'aura pas été intégralement payée.

En cas de non-paiement partiel ou total du prix à l'échéance, pour quelque cause que ce soit, la société TPSB peut exiger de plein droit et sans accomplissement d'aucune formalité, la restitution de la marchandise, aux frais, risques et périls de l'acheteur. Cette restitution n'équivaut pas à la résolution de la vente.

En cas de non-paiement à l'échéance de tout ou partie du prix de vente convenu, la société TPSB est en droit de considérer la vente comme étant résiliée de plein droit sous la seule réserve de mettre l'acheteur en demeure de payer dans un délai de trois jours. Si la résiliation est encourue, les acomptes qui auront été versés resteront définitivement acquis à la société TPSB.

De même, la société TPSB pourra, après mise en demeure, dresser un inventaire de ses produits en possession du client ou revendeur, qui s'engage à laisser libre accès à ses locaux.

5. Mise en place de Sites Internet

Le revendeur présentant des produits de la société TPSB sur son site Internet s'interdit toute représentation ou reproduction sur son site de tout élément qu'il aurait recueilli sur le site de la société TPSB, par tout moyen, sans l'autorisation préalable de celle-ci. Le revendeur s'engage à respecter toutes les obligations légales et réglementaires et s'assure que la société qui a la gestion de son site Internet respecte également ses obligations. La société TPSB se réserve le droit de visiter le site du revendeur et de signaler à ce dernier tout défaut ou non-respect des présentes conditions. Dans ce cas, la société TPSB se réserve la possibilité d'un recours envers le revendeur, notamment afin d'obtenir, par voie judiciaire, la suppression sur le site en question de tous produits de la société TPSB. Enfin, le revendeur garantit la société TPSB de tout recours qui pourrait être fait à son encontre, au cas où sa responsabilité venait à être recherchée. La société TPSB reste en tout état de cause propriétaire de toutes marques et modèles enregistrés. Leur utilisation sur son site Internet par un revendeur avec l'autorisation de la société TPSB n'entraîne aucun transfert de droits sur ses marques et modèles au profit du revendeur.

6. Droit et Usage des marques

La société TPSB exclut toute garantie ou responsabilité pour d'éventuelles contrefaçons diligentées suite à la commercialisation de produits revêtus de ses marques dans tous pays. L'utilisation du nom TPSB n'est pas autorisée, à moins qu'il ne s'agisse d'actions publicitaires, mais, seulement dans ce cas, et avec un accord écrit préalable.



Tout Produit de Serre & de Bâtiment

Boulevard de l'Industrie - 51000 - 03 26 08 19 40 - 0940 00247 0000 - France
Tél. 33 365 49 00 16 45 - Fax 33 365 49 00 16 45 - www.tpsb.com - tps@tps.com

Conditions Générales de Vente et de Livraison

**Mars
2011**

7. Acceptation de commandes

Toutes commandes, directes ou notées par le revendeur, ne sont enregistrées qu'après confirmation écrite. En règle générale, une confirmation de commande sera envoyée soit au client (commande directe), soit au revendeur (commande en ligne). La facture définitive sera envoyée lorsque la marchandise sera réceptionnée et vérifiée par le client final.

En cas de force majeure (pénuries de matières premières, grèves ...) la société TPSB est engagée de ses obligations mais les retards occasionnés n'engendreront aucun droit à dommages et intérêts.

Le société TPSB peut accepter des commandes complémentaires avec accord préalable entre les deux parties, c'est-à-dire des articles ajoutés à une commande initiale dont l'expédition n'est pas encore effectuée. Dans le cas contraire, toute commande complémentaire sera toujours traitée séparément.

8. Délai de livraison

La société TPSB s'efforce de respecter les dates de livraisons souhaitées par le client lorsque le client a indiqué sur sa commande ses moments d'absences.

Cependant, comme la société TPSB n'a aucune influence sur les dates souhaitées par les clients, et que théoriquement la totalité des commandes pourrait être demandées pour une même date, aucun engagement ferme ne peut être pris. Cela n'exclut pas que la société TPSB fasse tout ce qui est en son pouvoir pour satisfaire le client. Tout recours suite à une livraison tardive est donc exclu.

9. Année de vente

L'année de vente de la société TPSB n'est pas identique à celle du calendrier ; elle commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

10. Prix et conditions de règlement

La société TPSB facture toujours selon les devis effectués par le service commercial et les tarifs en vigueur de l'année en cours. Les prix et les conditions de règlement peuvent être modifiés par la société TPSB, ceci sera communiqué au client et au revendeur par écrit.

Si les capacités de paiement d'un client sont jugées incertaines par la société TPSB, celle-ci se réserve le droit de bloquer les futures commandes tant que tous les règlements ne sont pas en sa possession. Une indemnité pour non-règlement à échéance sera obligatoirement appliquée sur la future commande. Le taux de l'indemnité sera équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur. Les conditions

de règlement sont différentes selon le type de marchandises vendu en accord avec la société TPSB et le client ou revendeur. Le règlement sera encaissé à la commande. Pour tout paiement par carte, un minimum de 25 € TTC est obligatoire.

11. Emballage

Tous les articles commercialisés par la société TPSB sont livrés franco d'emballage. Cela n'exclut pas les frais de transport pour l'expédition de la marchandise.

12. Port

Nos accessoires (jusqu'à 15 kg) sont envoyés par poste et remis contre signature. Pour la livraison de nos serres, châssis, mini-serres ainsi que les accessoires supérieurs à 15 kg, elle se fera par transporteur. La marchandise est livrée non déchargée. Le client est tenu de décharger la marchandise. Le lieu de livraison doit être accessible d'une part à un camion d'une longueur de +/- 12 à 18 m et d'autre part permettre l'utilisation d'un transpalette (chargement latéral). Dans le cas contraire, la marchandise sera déposée au plus proche du point accessible, à la charge du client de la déplacer. Le client doit vérifier son matériel au moment de la livraison et en cas d'avaries d'exercer son recours auprès du transporteur, dans les formes prévues aux articles 105 et 106 du Code du Commerce. Le non-respect de ces formalités nous oblige à refuser la prise en charge de tout remplacement à titre gratuit. En cas de contestation ou litige, le tribunal de Bressuire est seul compétent quelque soit le lieu de livraison ou mode de paiement. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Nous ne pouvons être tenus pour responsables si les délais indiqués ne pouvaient être respectés. Lors de la livraison, le client doit vérifier le nombre et l'état général des colis reçus en présence du transporteur. En cas de colis abîmé ou manquant, le client doit faire des réserves claires et précises (2 cartons éventrés, 1 colis manquant ...) sur le bon du transporteur dont un double doit vous être remis. Attention, l'indication « sous réserve de déballage » n'a aucune valeur légale. Vous devez ensuite nous contacter pour nous avertir des problèmes rencontrés. Dans les 48h suivant la livraison, une lettre recommandée avec accusé de réception doit être envoyée à la société de transport et à la société TPSB précisant à nouveau les réserves notées sur le bon du transporteur. N'oubliez pas de mentionner le N° de récépissé et la date de réception de la marchandise ainsi que la liste des pièces constatées manquantes ou défectueuses nécessitant une re-livraison. En cas de refus ferme du client de réceptionner la marchandise dans les conditions citées ci-dessus obligeant le rapatriement



Tout Produit de Serre & de Bâtiment

Boulevard de l'Industrie - 59100 - 09140 - 0247 0000 - France
Tél. 33 355 49 00 10 - Fax 33 355 49 00 16 15 - www.tpsb.com

Conditions Générales de Vente et de Livraison

**Mars
2011**

de celle-ci, les frais du transporteur seront facturés en supplément au client. Après la livraison, le client doit vérifier le contenu de ses colis grâce au bon de livraison fourni par la société TPSB. Si des pièces s'avèrent manquantes, le client possède un délai de 15 jours à la date de la livraison pour les signaler par lettre recommandée avec accusé de réception.

13. Livraison par transporteur (commande directe)

Vos coordonnées sont transmises à la société de transport désignée pour la livraison afin qu'il puisse contacter le client et fixer la date de livraison. Il est important que ce rendez-vous soit pris afin que vous puissiez être présent le jour fixé. En cas d'impossibilité de force majeure pour honorer ce rendez-vous, il est impératif de prévenir le transporteur et de contacter la société TPSB au plus tôt. L'absence du client à la livraison obligera la société de transport à faire une deuxième livraison ou pire mettre en dépôt la marchandise suivie d'une seconde livraison. Les frais occasionnés seront malheureusement à la charge du client absent.

14. Annulation de commande

Annulation de commande par TPSB

En cas de force majeure, les commandes peuvent être annulées pour cause de modification de la gamme sans qu'il puisse être demandé d'indemnité.

La société TPSB se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Annulation de commande par le client

En cas d'annulation de commande de la part du client, si un acompte a été versé, l'acompte sera alors perdu. Si aucun acompte n'a été versé par le client, le chèque de la totalité de la commande sera renvoyé au client sauf si la fabrication est lancée. Dans ce cas, le remboursement de la commande s'élèvera à 40% du montant global de commande.

Annulation de commande pour une vente en ligne

La société TPSB se réserve le droit de refuser l'annulation d'une commande si celle-ci est déjà traitée et en cours d'expédition. Dans ce cas, le client pourra faire jouer la clause de rétractation de commande.

Rétractation de commande pour une vente en ligne

Dans un délai de sept jours à compter de la livraison, le client doit envoyer une lettre par courrier recommandée avec accusé de réception, si la marchandise ne lui ait pas encore parvenue. Sinon, le client doit renvoyer la marchandise au destinataire dans son emballage d'origine en vérifiant bien

l'adresse de livraison avec le service client du site Internet en question. Dans un délai de +/- 15 jours, le client recevra le remboursement équivalent à 100% du montant total de la commande par chèque ou virement (selon le mode de paiement initial) si l'état des colis est jugé correct par la société TPSB. Sinon, un abattement supplémentaire de 20% sera appliqué. Les frais de port retour sont à la charge du client.

15. Pièces détachées

Pour toutes commandes de pièces détachées, un devis sera établi pour ensuite être accepté par le client. La participation des frais d'expédition sera communiquée dans ce devis. La marchandise sera livrée après réception de commande. Dans ce cas, celle-ci voyage aux risques et périls du destinataire.

16. Reliquats

La société TPSB s'efforce de livrer la totalité des commandes. Néanmoins, en cas de reliquats, les articles seront livrés au prix convenu avec le client. Aucun supplément ne sera ajouté pour le transport et aucune indemnité ne peut être réclamée.

17. Garantie

Toutes pièces reconnues défectueuses par la société TPSB seront, à son choix, soit remboursées, soit remplacées gratuitement (pièces et main d'œuvre). Cette obligation remplie, la société TPSB ne peut être tenue à aucun dommage et intérêt. La garantie ne sera prolongée.

Serre verre de type « Loisirs »

La structure est garantie cinq ans.

Serre verre « Euro », « Pro » et « Harmonie »

La garantie fabricant sur la structure aluminium est de dix ans contre tout défaut de fabrication. Les joints néoprènes sont garantis trois ans sur leur fixation et les pièces mécaniques un an (compas automatique). Ne sera pas inclus dans la garantie : le vitrage, un mauvais montage, une utilisation anormale des produits et les contraintes climatiques naturelles.

Serre Tunnel

La structure tubulaire n'a aucune garantie. La bâche PVC armée nommée « Robustex » est garantie quatre ans. Les deux premières années, le remplacement de celle-ci est à hauteur de 100%, puis au prorata temporis pour la troisième et la quatrième année et ce pour une longévité estimée en moyenne de l'ordre de six ans. Cette garantie ne couvre que le plastique contre une mauvaise qualité de soudure ou un vieillissement prématuré de la bâche. Elle ne peut couvrir ce qui se trouve sous la serre. Elle n'est applicable que lorsque la qualité de celle-ci est directement mise en cause, et ne peut de ce fait garantir les dégâts causés par les éléments naturels comme le vent ou la neige.

Moteur et Pièce mécanique

La garantie des moteurs et pièces mécaniques est d'un an à compter de la date d'expédition de la marchandise.